

**ÉCHANGE DE NOTES (LE 10 OCTOBRE 1961) DE LE CANADA ET LE VENEZUELA
RENOUVELANT POUR UN AN À PARTIR DU 11 OCTOBRE 1961 LE MODUS
VIVENDI COMMERCIAL SIGNÉ LE 11 OCTOBRE 1950.**

Le Ministre des Affaires étrangères du Venezuela
et le Chargé d'affaires du Canada à Caracas

Le Chargé d'affaires du Venezuela par
l'intermédiaire du Ministre des Relations extérieures du Venezuela
N. 4824-D
Caracas, le 10 octobre 1961.

AMBASSADE DU CANADA

Monseigneur le Cardinal d'Assisez,
Caracas, 10 octobre 1961.
Le 11 octobre de l'année dernière à la Note n° 86 du Vice-ministre des Affaires étrangères au
Canada, a été accordé au Canada, les accords commerciaux entre les deux gouvernements
pour une période de douze mois, à savoir, du 11 octobre 1960, au 11 octobre 1961, et
ceux-ci ont été renouvelés pour une autre période de douze mois, à savoir, du 11 octobre 1961
au 11 octobre 1962.

Il a été décidé par les deux gouvernements de renouveler ces accords pour une autre
période de douze mois, à savoir, du 11 octobre 1962 au 11 octobre 1963.
Excellence une prorogation de ce Modus vivendi pour un an supplémentaire.
Le Chargé d'affaires du Venezuela a été informé que le Vice-ministre des Affaires étrangères
du Venezuela a été nommé à ce poste le 11 octobre 1961, et que le Vice-ministre des Affaires étrangères
du Venezuela a été nommé à ce poste le 11 octobre 1962, et que le Vice-ministre des Affaires étrangères
du Venezuela a été nommé à ce poste le 11 octobre 1963.

Je sais que cette occasion peut avoir été utilisée pour célébrer cette occasion pour montrer
les amitiés de nos deux nations pour montrer ma très haute considération.

Le Ministre d'Assisez
FRANCISCO ALVAREZ CHACIN

Son Excellence
Monsieur Francisco Alvarez Chacín
Ministre par intérim des Relations extérieures
Caracas

Le Chargé d'affaires
A. D. ROSS

Monseigneur A. D. Ross
Chargé d'affaires par intérim
de l'ambassade du Venezuela